

Motion

sur la Loi de Programmation de la Recherche (LPR)

La section 3 réaffirme son opposition à une idéologie de la recherche académique centrée sur l'individualisme au détriment du travail en équipe pourtant prôné par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Frédérique Vidal. Ce désaccord entre les paroles et les actes du gouvernement n'est plus acceptable. Les nouvelles orientations de la loi pluriannuelle de programmation de la recherche en sont un nouvel exemple. La section 3 dénonce cette hypocrisie. La communauté scientifique dans son ensemble, par de nombreux canaux et à différents niveaux, a signifié à plusieurs reprises son désaccord profond sans être écoutée. Cette loi, loin de permettre « l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes scientifiques qui [aura] vocation à porter le nouvel essor de la recherche publique française et son rayonnement dans l'ensemble de la société et dans le monde » et de traduire « un choix politique majeur : (...) replacer la science et la rationalité scientifique au cœur du pacte social et du développement économique du pays » affaiblira durablement la recherche fondamentale et appliquée de notre Pays, notamment par les recrutements précaires, l'absence d'augmentation des budgets récurrents des laboratoires, la mise en compétition permanente des personnels et le fonctionnement sur projets (qui concentre les moyens sur certains domaines fléchés)... Cet affaiblissement de la recherche impactera les domaines liés aux enjeux médicaux, sociétaux et industriels. La section 3 réaffirme son attachement à la pérennité de l'emploi scientifique et à l'indépendance de l'évaluation.

Nous déplorons aussi que le sénat accepte avec l'appui du gouvernement à la dernière minute et sans concertation des amendements qui attaquent les libertés universitaires, la liberté d'expression et la liberté syndicale et remettent en cause le rôle du Conseil National des Universités dans le processus de recrutement des enseignant(e)s-chercheur(e)s.

La loi s'écarte de la question de la programmation budgétaire pour intégrer désormais des éléments qui déstabiliseront et fragiliseront durablement l'ESR, la démocratie universitaire et les statuts de ses personnels.

La section 3 demande le retrait de la loi telle qu'elle a été adoptée et l'ouverture de nouvelles négociations avec les représentants de la communauté scientifique dans son

ensemble. Pour marquer son soutien aux mouvements en cours, elle invite tous les membres des sections du CoNRS à se coordonner pour mettre en œuvre un mouvement de démission collective du comité national.

Isabelle BERBEZIER
Présidente de la section 3

Motion adoptée le 25 novembre 2020
20 votants : 15 oui, 3 non, 2 abstentions

Destinataires :

- M. Jean CASTEX, Premier ministre
- Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Mme Amélie DE MONTCHALIN, ministre de la transformation et de la fonction publiques
- M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance
- M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué en charge des comptes publics

Copies à :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'Institut de physique du CNRS
- M. Niels KELLER, directeur adjoint scientifique de l'Institut de physique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des présidents du Comité national
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Dimitry PEAUCELLE, porte-parole de la C3N
- M. Yaël GROSJEAN, président du CS INSB, M. Olivier DRAPIER, président du CS IN2P3, M. Serge SIMOENS, président du CS INSIS, Mme Beatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU, M. Olivier SANDRE, président du CS INC, Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CS INSHS, M. Rémi CARLES, président du CS INSMI, Mme Claudine CREPIN-GILBERT, présidente du CS INP, Mme Patricia GIBERT BRUNET, présidente du CS INEE.
- Présidentes et présidents de Sections et CID du CoNRS
- Mme Sylvie BAUER, présidente de la CP-CNU